RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/366

Reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015

Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

12ème séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

COURRIER ARRIVÉE
12 JAN 2017
SP/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

Présents : 27		
Le Président		
M. Eric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Georges	*DAUBIN*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	4ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Max	*CELIGNY*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
Mme Lise Claude	*AZEDE*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
M. Audry	*CORNANO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
M. Maurice	*LORQUIN*	
M. Alix	*NABAJOTH*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
M. Denis	*BERNADOTTE*	

Excusés représentés : 4

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

M. Jocelyn *LEREMON*
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

M. Jean-Charles *SAGET*
Procuration à M. José GUIOLET

Mme Juliana *FENGAROL*
Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Excusés non représentés : 10

Vice-Présidents :

M. Jacques *BANGOU* (1er Vice-Président)
Mme Suzelle *SEVILLE* (5ème Vice-Présidente)
Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPIONN* (6ème Vice-Présidente)
M. Georges *BREDENT* (8ème Vice-Président)
Mme Marie-Corine *LACASCADE-CLOTILDE* (13ème Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Alberta *ALBERI BELAYE-MAURICE*
M. Harry *DURIMEL*
Mme Ketty *WALPO*
Mme Nadège *THÉOPHILE*

Absents : 9

Vice-Président :

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne *PETRO*
M. Justin *DESSOUT*
M. Michel *RINÇON*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO*
M. Chazy *CIRANY* - M. Daniel *MARSIN*
M. Patrick *SELLIN* - M. Olivier *SERVA*

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'instruction comptable M14;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la dérogation accordée par les Ministres de l'Economie, des Finances et des Collectivités locales;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- D'autoriser, à titre exceptionnel, la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2015 du budget principal *(compte 1068)* à hauteur de cinq millions d'euros (5 000 000 €) qui permettrait d'assurer la dotation initiale de la régie à autonomie financière et personnalité morale Régie « *EAU d'Excellence* ».

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 11 JAN. 2017

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 12 JAN. 2017